



Mission 4

Cohésion territoriale et sociale

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024

\\ Synthèse de la mission

La Région poursuit son action afin d'accélérer les transitions et favoriser le bien être des bretonnes et bretons. Cette mission publique, déclinée en partenariat avec les élus locaux, mobilise de manière croissante les directions territoriales. 2025 verra la traduction concrète de cette déconcentration de l'action régionale à travers les principales politiques territoriales comme Bien Vivre, l'animation de la feuille de route Habitat ou le portage de la planification territoriale.

La Région s'illustre également dans sa dynamique territoriale par son plan d'actions en matière de politiques jeunesse, d'égalité des droits et de soutien à ses partenaires à travers la nouvelle politique de la ville. Engagée à promouvoir l'inclusion sociale et à renforcer la participation citoyenne, elle déploie des initiatives innovantes et des programmes ambitieux visant à répondre aux besoins diversifiés de ses habitants. L'ambition nouvelle actée en sessions d'octobre et de décembre 2024 sur l'égalité Femmes Hommes constitue un engagement volontariste de la Région qui vient compléter l'indice de péréquation territoriale ou l'engagement en faveur des transitions. La Région poursuit sa politique du développement local, en cohérence avec le SRADDET dont la modification vient d'être engagée à la session d'octobre.

Le SRADDET demeure la pierre angulaire de ce développement voulu sobre et équitable, en tenant compte notamment des enjeux de sobriété foncière ou les projections démographiques qui vont profondément bouleverser les territoires bretons.

→ Une action territoriale fondée sur un principe de péréquation entre les territoires

22 politiques régionales en 2024 sont d'ores et déjà péréquées depuis le soutien aux projets entrepreneuriaux en économie sociale et solidaire, en passant par le soutien au patrimoine breton et jusqu'à la politique Bien Vivre 2023-2025.

L'indice de péréquation territoriale a été élaboré afin de traduire l'engagement de la Région en faveur d'une plus grande solidarité territoriale et prendre en compte les externalités positives de certaines fonctions assumées par les territoires (notamment en matière environnementale).

Pour rappel, cet indice socle de la politique de soutien au développement local « Bien Vivre » repose sur les capacités de développement humain, les capacités d'attractivité et de développement économique, les capacités d'intervention des collectivités locales, les capacités des écosystèmes naturels.

Pour illustration, les territoires du centre-ouest présentent les indices de péréquation les plus élevés et devront donc être aidés davantage que les autres. Les aides attribuées (voir carte ci-dessous) ont donc été calibrées en conséquence. Fruit d'un développement complexe, l'outil est aujourd'hui en cours d'évaluation pour poursuivre la généralisation de son intégration dans les différentes politiques régionales territoriales.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 4

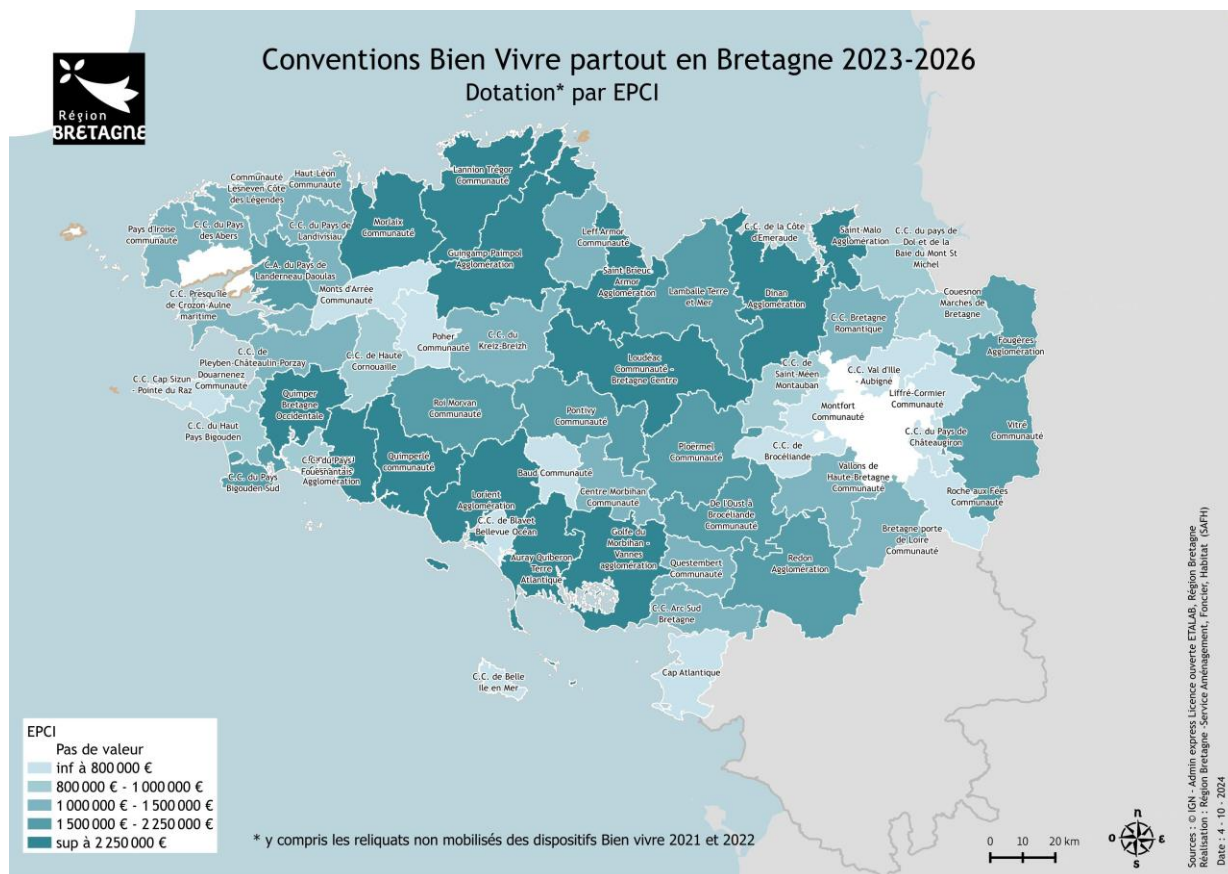
PR0401

PR0402

PR0403

PR0404

▶▶▶ une dotation péréquée



→ Une action territoriale fondée sur un principe de solidarité notamment envers les plus fragiles

Politique de la ville

La Bretagne compte aujourd'hui 31 quartiers dits « prioritaires » de la politique de la Ville. Au-delà de son engagement dans le cadre du Programme national de renouvellement urbain pour lequel la Région investit 24 M€ sur le mandat, l'engagement pour les bretonnes et bretons de ces quartiers est avant tout 24 actions sur 6 ans.

Soucieuse d'intervenir efficacement pour répondre aux attentes des habitants, et en complémentarité des actions menées par les acteurs locaux, la Région a fait le choix de porter des actions concrètes et ciblées : mise en place d'outils d'information sur les transports BreizhGo, découverte des métiers en développant des offres de stage notamment...

Feuille de route habitat

Agir en faveur des bretonnes et bretons, répondre aux plus fragiles dans les quartiers et en dehors des quartiers c'est aussi apporter une réponse à la crise systémique du logement. La feuille de route régionale votée il y a un an a fixé un cap, celui de répondre particulièrement aux jeunes actifs, qui sur un territoire attractif comme la Bretagne, ne peuvent plus se loger. Le 29^{ème} rapport sur l'état du mal logement en France, est à ce propos, particulièrement édifiant. Celui-ci parle d'une bombe sociale. La Région toute seule ne peut rien faire, mais avec le collectif breton celle-ci poursuit son action sur le financement des logements étudiants, la promotion des filières éco responsables dans la construction en soutenant le projet de massification de la rénovation énergétique des logements sociaux, le soutien de ces partenaires depuis la filière FIBOIS jusqu'à Breizh Cité... Son action est également politique à travers des actions de lobbying sur la fiscalité ou en portant une action avec l'Etat pour accompagner en 2025 les collectivités pour mieux

lutter contre l'accroissement non maîtrisé des meublés touristiques de courte durée en zones tendues. Toutes ces actions sont portées en subsidiarité avec les partenaires institutionnels, associatifs et privés sur le territoire.

Enfin 2025, verra la clôture de l'étude de faisabilité d'une structure de portage du foncier long terme. Cette étude, engagée en mai 2024, devra aboutir à une « action collective à impact » permettant d'acquérir le foncier stratégique privé et le mettre à disposition de projets d'intérêt général notamment en faveur de la production de logements à coût maîtrisé. La Région, avec ses partenaires (Etablissement public foncier, SEM Breizh, Banque des territoires, autres collectivités...), se positionne ainsi comme un acteur agissant sur toute la chaîne de valeurs de l'ingénierie foncière, depuis les acquisitions jusqu'à la gestion de biens immobiliers, afin de contribuer à la régulation des marchés.

→ Agir avec et pour les jeunes

Les actions de la Région à destination des jeunes de Bretagne se déclineront en 2025 selon plusieurs modalités instituées pour que la collectivité contribue à un meilleur accès aux droits des jeunes, à leur participation à la vie publique, à la prise en compte des enjeux spécifiques qui sont les leurs dans un large ensemble de domaines d'action publique, avec une vigilance permanente pour que les plus fragiles et les plus isolés soient accompagnés en priorité. Il s'agira de favoriser une prise en compte transversale des jeunes dans l'ensemble des interventions de la collectivité, de façon intégrée. En tant que collectivité cheffe de file, la Région poursuivra l'animation du plan breton de mobilisation pour les jeunes, dont les chantiers sont pris en charge par un large panel d'acteurs privés et publics : logement, santé, participation à la vie publique... 2025 sera l'année de l'évaluation du plan 2020-2025 et de la conception d'une nouvelle feuille de route pour le cycle suivant.

Un nouveau mandat du Conseil régional des Jeunes débutera également. Ses modalités de composition et de fonctionnement, modifiées fin 2024, lui permettront de progresser sur plusieurs plans : diversification des profils des membres, intensification des liens avec leurs établissements d'origine, mobilité renforcée pour aller vers les jeunes du territoire, clarification des liens entre projets du CRJ et politiques portées par la Région. Enfin, celle-ci réitérera son soutien à plusieurs types de structures : financement et appui aux réseaux de l'éducation populaire, fédérés au sein du CRAJEP, aux Points Accueil et Ecoute Jeunes, dédiés à la préoccupante santé mentale des 12-25 ans, ou encore labellisation et structuration des acteurs de l'Information Jeunesse.

→ Refus de la misère, lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Autour de ces sujets majeurs, l'intervention de la Région s'appuie également sur une mécanique double : intervention financière directe et dimension intégrée aux autres politiques. L'année 2025 correspondra au lancement du premier plan d'action formalisé de la Région en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 20 ans après les débuts de cette politique. Cette structuration nouvelle dotera la collectivité d'une capacité renforcée de pilotage et d'évaluation de ses actions, en réponse à des situations toujours insatisfaisantes au sein de la société. Les travaux engagés autour de l'analyse et de l'objectivation des situations inégalitaires, de violences, de harcèlements, de diffusion d'une culture de l'égalité, d'actions de prévention et de réponses aux inégalités seront renforcés par cette approche plus collective et transversale. L'animation du Conseil breton pour l'égalité entre les femmes et les hommes visera à impliquer ses membres dans des chantiers et groupes de travail thématiques.

Le plan de lutte contre la misère et la précarité, à l'œuvre depuis le printemps 2023, ne dispose pas encore des mêmes acquis en matière de structuration d'une action collective en Bretagne. La Région a conclu avec l'Etat des conventions annuelles permettant d'associer des moyens d'intervention en fonctionnement et en investissement, qu'il conviendrait d'envisager de manière pluriannuelle, pour accroître leur capacité structurante. Le lien développé avec les directions territoriales de la Région comme avec un vaste ensemble de partenaires associatifs ou publics permettra d'investir de nouveaux espaces d'expérimentation et de contribuer à un meilleur déploiement sur le territoire des réponses testées localement avec le plus de réussite. A l'instar des politiques dédiées aux jeunes ou à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, cet engagement régional interviendra dans un contexte budgétaire et financier nouveau et particulièrement tendu.

→ Une action territoriale fondée sur une vision prospective à construire. L'engagement d'une région planificatrice

Courant 2024, l'INSEE a, en relation avec les agences d'urbanisme de Bretagne, mis à jour ses projections démographiques. Un scénario médiant est considéré comme plus crédible autour de plus 260 000 habitants d'ici 2050 alors qu'en 2019 ce scénario était plus proche de plus 400 000 habitants et pour 2040 !

Principalement dû à des flux migratoires très favorables, il est noté un facteur préoccupant : le vieillissement accéléré de la population. Cette croissance forte du phénomène touche tout le territoire avec une prévision de plus d'un million de personnes âgées de 65 ans ou plus en 2050 et le doublement des plus de 85 ans dans certaines zones. Formations, transports, occupation des lycées, économie, aménagement du territoire incarnent ces politiques régionales qui devront être réinterrogées.

Pour cela, la Région doit donc renforcer son réseau d'acteurs de l'observation territoriale. Cela passe notamment par un questionnement du rôle de Géobretagne co-animé par la Région et l'Etat. Mieux diffuser la connaissance, organiser la vulgarisation des données afin de mieux les exploiter constituera également une nécessité interne pour renforcer l'efficacité de l'institution régionale.

Dans ce contexte de renforcement de la capacité planificatrice de la Région, s'engagera pour 2025 une nouvelle étape de la sobriété foncière couplant appropriation interne du SRADDET, accompagnement des acteurs de l'aménagement, et animation des instances de gouvernance et rencontres institutionnelles.

→ L'aménagement numérique

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très Haut Débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique à horizon fin 2026.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros, le programme « Bretagne Très haut débit » qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Fin 2024, plus de 700 000 prises ont déjà été mises en place. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif de fin 2026.

Programme 401

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

\\ Raison d'être du programme

Ce programme poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale, ou à l'âge. Il vise à incarner des valeurs de justice, d'égalité et de solidarité en accompagnant financièrement les projets qui concourent concrètement à améliorer le quotidien de toutes et tous, notamment des plus vulnérables, et en accompagnant la traduction de ces enjeux de cohésion sociale et territoriale dans chaque compétence régionale. Il porte par ailleurs une attention particulière à la participation des citoyennes et citoyens, notamment des jeunes, à la construction des politiques publiques.

\\ 2025 en actions

→ Agir avec et pour les jeunes

Depuis 2018, l'intervention régionale pour les jeunes s'inscrit dans le cadre du « dialogue structuré breton », co-piloté par la Région et l'Etat. Cette dynamique, incarnée par le Plan breton de mobilisation pour les jeunes, vise d'une part à rendre lisibles, visibles et cohérentes entre elles les actions menées par l'ensemble des acteurs bretons en faveur des jeunes et, d'autre part, à permettre l'émergence d'actions collectives par et pour les jeunes, là où des manques sont identifiés.

En 2025, la Région, dans son rôle de cheffe de file des collectivités, poursuivra l'animation de cette dynamique collective. Le Plan breton arrivant à échéance en 2025, une évaluation de la démarche sera réalisée en parallèle ; les conclusions et recommandations seront présentées aux membres de la Conférence Jeunesse afin de poser les bases d'une future dynamique d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'éducation populaire en Bretagne, la Région renouvellera son appui au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes. Elle apportera également son soutien à des initiatives innovantes et structurantes, portées par des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Les actions visant à favoriser la participation des jeunes à la construction des politiques publiques seront poursuivies et renforcées : la nouvelle assemblée du Conseil Régional des Jeunes sera installée début 2025, selon des modalités renouvelées pour permettre un CRJ plus représentatif, attractif, mieux connecté aux jeunes de Bretagne ainsi qu'aux politiques portées par la collectivité.

Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, il s'agira de décliner les orientations stratégiques définies en 2024. L'enjeu, à terme, est de permettre à chaque jeune bretonne ou breton de bénéficier d'un service de proximité, proposant un accueil inconditionnel et une information généraliste, fiable et de qualité. Comme en 2024, 2 nouvelles labellisations et 15 re-labellisations sont prévues pour 2025.

La Région poursuivra enfin sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, en accompagnant plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chacun·e d'avoir accès, en proximité, à un service d'écoute, se poursuivront et devraient aboutir à une couverture complète du territoire breton d'ici la fin de l'année.

→ Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

En 2024, la Région a accompagné des actions de diffusion de la culture de l'égalité notamment au travers de projets culturels, de défense des droits des femmes ou contre les violences sexistes et sexuelles. Un nouveau rapport annuel égalité femmes-hommes, plus évaluatif et plus prescriptif, a également été réalisé, témoignant de la nécessité mais aussi de la capacité de la collectivité à agir.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

2 945 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 016 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le plan d'actions qui débute en 2025 sera l'occasion de renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité fh dans les différents programmes budgétaires de la Région. Cette montée en puissance devra permettre, via le programme 401, de soutenir davantage de projets à dimension régionale, à l'image du partenariat stratégique et financier avec la Fédération bretonne des Centres d'informations aux droits des femmes et des familles. Les initiatives transversales s'appuyant sur un ou plusieurs dispositifs de droit commun de la collectivité et favorisant l'infusion de l'égalité fh dans les compétences régionales seront également prioritaires. La politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes poursuit en effet l'objectif de pouvoir s'adosser à des cofinancements régionaux plus systématiques de projets, mobilisant à la fois une plus large palette de partenaires comme davantage de domaines d'intervention régionale.

La Région entend également être plus efficace là notamment où les situations des femmes sont les plus urgentes : les familles en situation de monoparentalité, les jeunes filles ou femmes plus âgées parfois isolées dans des territoires ruraux ou moins bien dotés de services publics, celles qui connaissent des situations de plus grande précarité...

Avec un partenariat plus étroit avec les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) autour d'actions réduisant les inégalités d'accès aux droits entre les femmes et les hommes, la Région cherchera en 2025 à couvrir davantage de territoires au travers d'actions d'objectivation des inégalités, de sensibilisation et de formation à l'égalité femmes-hommes auprès de nos partenaires telles que dorénavant suggérées dans le plan d'actions.

→ Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

En 2025, la Région Bretagne reste pleinement engagée, sur l'ensemble de ses compétences, dans une action politique et sociale d'accompagnement et de soutien en faveur des Bretonnes et Bretons en situation de précarité.

A travers son plan de « Refus de la misère et de la précarité » adopté en 2023, la Région a souhaité prendre sa part, en mobilisant toutes ses politiques, face à une pauvreté qui s'enracine et s'aggrave. Un rendu compte de l'action menée en 2023 a été présenté à l'assemblée régionale en avril 2024. De la même façon, la Région présentera au cours de l'année 2025 un bilan des initiatives engagées en 2024.

L'action de la Région est conçue en lien étroit et en concertation avec celles conduites sur le terrain par les services de l'Etat, les conseils départementaux, les collectivités locales et les associations, acteurs essentiels de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Les conventions d'appui à la lutte contre la précarité, signées avec le Préfet de Région ces dernières années, ont contribué à dynamiser et à coordonner les initiatives et les dynamiques du territoire. Il est souhaité que ces conventions s'inscrivent dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Etat favorisant ainsi l'action interinstitutionnelle en faveur des Bretonnes et des Bretons les plus démunies.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La Bretagne se distingue par la vitalité de son tissu associatif : 75 000 associations actives et 700 000 bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire. Si les créations d'associations continuent d'être plus importantes en Bretagne que la moyenne nationale, des facteurs de fragilité suscitent l'inquiétude des responsables associatifs : baisse des financements dans un contexte plus tendu pour l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises) et un renouvellement des instances dirigeantes de plus en plus compliqué.

Dans ce contexte, la Région choisit de maintenir à un niveau identique le budget dédié à la politique associative en 2025, même si ce soutien est loin de se résumer aux actions du programme 401 (soutien global évalué à 104 M€ dans le budget régional en 2023). De plus, convaincue que les associations ont un impact social et économique important, la Région a saisi fin 2024 le Conseil Économique Social et Environnemental de Bretagne pour travailler à une meilleure identification de la valeur créée par les associations sur leur territoire.

Le soutien régional à la vie associative s'appuiera en 2025 sur différents leviers : structurer, informer, former et encourager le renouvellement des instances dirigeantes. Dans ce cadre, la Région poursuivra le financement, avec l'Etat et la Banque des Territoires, du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.).

Le dispositif Guid'Asso co-piloté par l'Etat, le Mouvement associatif de Bretagne et la Région, sera soutenu dans sa coordination régionale pour permettre la poursuite de son déploiement sur l'ensemble du territoire.

La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important de pérennité des structures. La Région exercera en 2025 pour la 5^{ème} année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel à projets « Formation des bénévoles ». Ce sont environ 10 000 bénévoles qui sont accompagnés chaque année sur des thématiques aussi diverses que la formation à des responsabilités spécifiques (président, trésorier) ou des compétences particulières (numérique, égalité femme/homme etc.).

Les campagnes de communication pour encourager l'engagement bénévole seront poursuivies à travers différentes actions (concours photos, affichage, célébration de la journée internationale du bénévolat le 5 décembre).

Le renforcement du lien avec les intercommunalités sera également une priorité en 2025 afin d'optimiser les soutiens aux associations.

Programme 402

Dynamiques territoriales

\\ Raison d'être du programme

Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), au titre de sa compétence aménagement du territoire, la Région impulse et soutient un développement sobre et équitable des territoires, reposant sur le développement d'une stratégie globale de sobriété foncière à l'échelle de l'ensemble des territoires bretons.

Au-delà des seuls objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN – Loi Climat et Résilience), elle contribue ainsi à l'animation et/ou au portage de politiques publiques dans les domaines du foncier et de l'habitat, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs et de partenaires impliqués.

Elle s'attache enfin à développer une production de connaissances permettant une analyse fine des dynamiques territoriales bretonnes, à de nombreuses échelles.

\\ 2025 en actions

→ Engager une nouvelle étape de la sobriété foncière pour préserver les qualités des territoires bretons

Installée en février 2024, la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols est l'instance d'animation de la régulation de la consommation foncière à l'échelle régionale. Après la territorialisation du ZAN en 2023 et sa déclinaison en cours dans les documents de planification territoriale, notamment les SCOTs, la Région poursuivra en 2025 sa participation active aux travaux de cette conférence et ses déclinaisons opérationnelles.

Cela se traduira par le financement de l'outil Mode d'Occupation du Sol (MOS) permettant aux communes et collectivités de suivre la consommation foncière sur l'ensemble du territoire breton, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les agences d'urbanisme de Bretagne. 2025 verra aussi le lancement d'une concertation des territoires et de tous les acteurs de l'aménagement sur la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de sobriété foncière portés par le SRADDET.

La finalisation de la préfiguration d'un projet de structure de portage foncier à long terme, en partenariat avec l'Etat, la Banque des territoires et l'Etablissement public foncier de Bretagne, viendra compléter le travail de réflexion sur les outils utiles à l'accompagnement, et au soutien aux communes notamment en matière de production de logements, au profit de l'activité économique et pour favoriser la régulation des marchés immobiliers.

Enfin, document stratégique, intégrateur et transversal, le SRADDET est à nouveau amené à prendre en compte les évolutions législatives en matière de transition écologique et d'aménagement du territoire. Ainsi, le Conseil régional, lors de la session d'octobre 2024 a lancé la seconde modification du SRADDET pour répondre aux dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis sa première modification. Une évaluation environnementale sera conduite en 2025 tout au long de l'élaboration de cette seconde modification.

→ Habiter et se loger demain en Bretagne

Pour contribuer à la réponse à la crise du logement, dans la poursuite de son action volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET et activant de réels leviers dans les domaines du foncier, du développement économique, ou encore de la formation professionnelle, la Région participe à l'animation d'une politique du logement et de l'habitat coordonnée à l'échelle de la Bretagne dans le respect du principe de subsidiarité.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

1 303 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 570 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Votée en décembre 2023, la *Feuille de route habitat* déclinée en 31 actions, vise à accompagner les parties prenantes des politiques du logement et de l'habitat. En 2025, elle aidera ainsi, par ses politiques territoriales contractualisées et par un soutien financier, à la production de logements sociaux et abordables, en portant notamment une attention particulière au logement des jeunes (URHAJ) et à la production en milieu rural de logement sociaux communaux (publics et territoires fragiles). Elle soutiendra par ailleurs des démarches, des études et des projets contribuant au déploiement d'un nouveau modèle breton d'habitat particulièrement en faveur des actifs et apprenants.

→ **Produire et partager une connaissance des territoires et leurs innovations pour renforcer l'ingénierie**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a reconnu la compétence particulière des conseils régionaux en matière d'information géographique et, de fait, confié aux Régions la responsabilité de coordonner l'observation territoriale. Cette mission a notamment pour objectif l'accompagnement des dynamiques territoriales et la diffusion de données et d'études de nature à éclairer les politiques publiques régionales et leurs déclinaisons territoriales. Les dispositifs d'observation participent ainsi à l'accompagnement des territoires et constituent un soutien à leur ingénierie.

Cette mission se développera en 2025, dans le cadre de la préfiguration d'une feuille de route observation et connaissance lancée en 2024. Elle s'appuiera notamment sur des partenariats historiques avec des acteurs, organismes producteurs de connaissances (Insee, agences d'urbanisme, etc.), sur la plateforme Géobretagne cofinancée par l'Etat et mettant à disposition de nombreuses données et devra mobiliser de nouvelles formes de contributions.

A travers le financement de l'action et des réflexions prospectives d'un certain nombre de partenaires dans les domaines du développement local et territorial, de l'aménagement, de l'urbanisme, la région soutiendra par ailleurs les bonnes pratiques relevant des objectifs poursuivis au titre de sa politique d'aménagement du territoire, dont nombre d'entre elles sont valorisées et diffusées à travers « Les territoires innovent », démarche soutenue par l'Etat, la Banque des territoires et l'Etablissement Public Foncier Breton. Elle s'appuiera aussi sur un partenariat renouvelé avec les Conseils de développement.

Programme 403

Soutien au développement local

\\ Raison d'être du programme

S'inscrivant dans l'«engagement pour la cohésion des territoires » de décembre 2020, la politique territoriale porte l'ambition de participer à l'amélioration des conditions de vie des Bretonnes et de Bretons, dans tous les territoires, et aux nécessaires transitions environnementales et climatiques. C'est avec ce souci de solidarité entre les territoires, et de bien-être des habitants, que la Région soutient les projets développés par les acteurs locaux participant aux transitions.

Déployé depuis 2021, le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » s'est vu conforté en 2023 en l'inscrivant dans un cadre pluriannuel. Cela s'est traduit en 2024 par la signature de conventions pour la période 2023-2025, avec chacun des EPCI de Bretagne. La Région y consacre des moyens ajustés à la réalité des territoires grâce à la « carte des capacités territoriales ». C'est ainsi plus de 100 M€ que la Région s'engage à mobiliser sur la période pour le soutien à près de 800 projets en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population. L'année 2025 verra s'accélérer la mise en œuvre de ces conventions, qui feront l'objet d'une revoyure.

En parallèle, la Région poursuivra son action en faveur de territoires spécifiques, en particulier les îles, les Métropoles, et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La Région a en effet, en octobre 2024, réaffirmé sa mobilisation en faveur des habitants de ces quartiers, avec l'adoption d'une feuille de route dédiée à la politique de la ville.

\\ 2025 en actions

→ Accompagner en ingénierie les territoires

Les équipes de la Région déployées au sein des directions territoriales apportent un appui aux collectivités et acteurs des territoires dans leurs projets. Solidement identifiées, elles assurent un relai de l'action régionale en proximité. Ceux-ci voient leurs missions renforcées en 2025 notamment sur les enjeux de planification territoriale.

→ Accompagner les projets des territoires : mettre en œuvre les conventions Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Composante majeure de la politique territoriale, Bien vivre partout en Bretagne, permet, dans une logique de cohésion territoriale grâce à une péréquation volontariste des moyens, d'accompagner les projets participant à l'accélération des transitions climatiques, participant à l'adaptation de l'offre de logement et contribuant à l'amélioration de l'accès aux services de proximité.

Après deux années d'expérimentation, la Région a conforté son action en s'engageant, pour la période 2023-2025, à soutenir près de 800 projets locaux pour un budget de plus de 100 M€. Les conventions «Bien vivre partout en Bretagne» ont ainsi été signés avec les intercommunalités au terme d'échanges sur chacun des territoires, mobilisant plus de 300 élu.es locaux. Portant une ambition qualitative renforcée, ces conventions ont vocation à accompagner les territoires dans la trajectoire de sobriété foncière, énergétique et climatique, ainsi que dans les usages et la préservation de la ressource en eau.

Les affectations financières, concrétisant ces engagements, ont commencé en 2024 avec les premières attributions de subventions. Elles vont se poursuivre et se renforcer en 2025 avec l'accélération des dépôts de dossiers. En parallèle, s'amplifieront également les paiements pour les projets ayant fait l'objet d'un soutien financier au titre des dispositifs « Bien vivre partout en Bretagne » précédents.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

36 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

855 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ces conventions pourront, si besoin, faire l'objet d'une clause de revoyure début 2025 avec pour objectif d'évaluer l'avancement de la convention et de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits. Cette démarche sera menée, par un dialogue avec chacun des EPCI, à partir de la fin 2024 et sur la première partie de 2025. Ce travail devra tenir compte des impacts de la nouvelle contrainte budgétaire.

Ces éléments permettront de nourrir les travaux préparatoires de la politique succédant à Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025, qui seront engagés en 2025.

→ Accompagner les projets métropolitains

L'engagement financier régional au titre de la politique territoriale est inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027 signés en 2022. Il porte, pour Brest Métropole, sur un montant de 13,92 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ au titre du renouvellement urbain (quartiers soutenus par ANRU) et pour Rennes Métropole, de 20,96 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ au bénéfice des quartiers ANRU.

Il permet, avec le même niveau d'ambition qualitative que Bien vivre, de soutenir les collectivités ou associations dans leurs projets. Jusqu'à fin 2024, plus de 30 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires (comme la Maison des femmes ou le centre aqualudique de Villejean à Rennes, le projet Métamorphose – Océanopolis, ou encore des équipements sportifs de proximité à Brest). La mise en œuvre de ces contrats se poursuivra en 2025.

→ Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville / Accompagner les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Bretagne compte 31 quartiers dits prioritaires de la politique de la Ville, rencontrant des fragilités économiques et sociales. La Région agit pour accompagner au mieux le quotidien de leurs habitant.es, en s'engageant, depuis 2015, aux côtés de l'État, des Villes et intercommunalités concernées par des Contrats de ville et en mobilisant ses politiques thématiques.

En 2024, la Région a réaffirmé ses ambitions en faveur des quartiers. D'une part, en étant de nouveau signataire des contrats de ville dont une nouvelle génération a été engagée. D'autre part, en précisant ses orientations et définissant des leviers pour agir, au titre de ses compétences, au bénéfice des habitant.es des quartiers prioritaires.

En octobre 2024, un cadre d'intervention a été adopté, en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville se déclinant en 24 actions, relevant de différentes politiques thématiques afin de favoriser leur prise en compte des spécificités des quartiers et une attention particulière sur ces publics (formation, économie, mobilités, culture, sport, ressources humaines notamment).

Cette feuille de route intègre également les actions de soutien dédiées aux quartiers prioritaires. C'est le cas du volet dédié au renouvellement urbain des contrats métropolitains évoqué précédemment. C'est le cas également du dispositif Quartiers en transitions qui, depuis 2021, vise à favoriser les projets en faveur du développement des transitions au bénéfice du cadre de vie des habitants. Ayant permis le soutien à une trentaine de projets de nature diverse (réhabilitation de logements sociaux, aménagements urbains, création d'équipements de proximité, projets associatifs favorisant la cohésion...), le dispositif a, en 2024, été adapté pour répondre aux orientations de la feuille de route en matière de transitions environnementales et sociétales. Il permettra le soutien à de nouveaux projets, notamment des actions de fonctionnement.

→ Accompagner les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé le 10 février 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années.

Ce contrat permet d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions dans lesquelles elles sont engagées, et de compenser une part des surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources, de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité.

Sa mise en œuvre est assurée dans le cadre d'une gouvernance dédiée, incarnée par le comité unique de programmation réunissant l'ensemble des Maires des îles et des partenaires. Le contrat a fait l'objet en 2024 d'une révision permettant un appui renforcé à l'enjeu du logement. Sa mise en œuvre se poursuivra sur cette base en 2025.

→ Conduire à leur terme les contractualisations et dispositifs antérieurs

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 (Contrats de partenariat, Contrat en faveur des Îles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 200 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€.

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec encore de forts besoins sur 2025 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021. Dans le contexte budgétaire nouveau, la clôture de ces contractualisations anciennes sera recherchée.

Programme 404

Aménagement numérique du territoire

\\ Raison d'être du programme

La feuille de route de la Région en faveur d'un numérique responsable, approuvée lors de la session de février 2020, vise à répondre aux enjeux des usages, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, de l'équilibre du territoire, de la cohésion sociale, que de la vie quotidienne des bretons. La Région en fait un double enjeu de souveraineté et de démocratie.

Elle est pour cela engagée dans le grand projet de la fibre pour tous (BTHD), condition de l'accès universel aux services numérisés et à la connaissance en ligne, elle accompagne le développement de dispositifs d'inclusion numérique pour favoriser l'accès à ces services aux plus éloignés des technologies, elle participe à la diffusion large d'une culture de la cyber sécurité et d'un numérique responsable pour assurer leur bonne inscription dans les transitions.

La crise sanitaire a contribué à accélérer le recours aux usages numériques dans leur diversité. En effet, les pratiques comme le télétravail ou les outils comme la visioconférence, les usages domestiques avancés des réseaux sont désormais une réalité quotidienne pour un très grand nombre de Bretonnes et de Bretons. Ce besoin de connectivité dans les activités professionnelles comme quotidiennes oblige à rendre un accès au numérique de qualité, durable et équitable en tous points du territoire grâce au déploiement de la fibre pour tous en Bretagne.

L'extinction du réseau cuivre à l'horizon 2030 va progressivement et dès 2024 nécessiter de relever un nouveau défi, celui d'accompagner la migration de tous les Bretons vers la fibre.

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très Haut Débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique à horizon fin 2026.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros, le programme « Bretagne Très haut débit » qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises.

Pour une prise construite en zone urbaine, une prise doit être construite en zone rurale suivant le principe « 1 pour 1 ». Le financement, lui, est le même pour chaque Breton-ne, où qu'il ou elle se situe.

\\ 2025 en actions

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Fin 2024, plus de 700 000 prises ont été mises en place. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif de finalisation en fin 2026.

Des chantiers complémentaires au déploiement mobilisent les équipes du syndicat mixte et deviendront prépondérants à l'issue du déploiement. En premier lieu, la gestion des extensions de réseau pour relier principalement les immeubles ou lotissements neufs et préfibrés mais aussi les sujets d'exploitation et de vie du réseau (effacement, dévoiement, dommages...) qui mobilisent également les territoires. Enfin, le projet d'Orange d'extinction de son réseau cuivre à horizon 2030 nécessite de s'assurer que les locaux des communes concernées dont nous avons la responsabilité seront bien raccordables ou pourront l'être en fonction des demandes dans des délais compatibles.

Concernant la phase 1, l'ensemble des travaux sont terminés et représentent environ 260 000 locaux dont 4% sont encore en cours de commercialisation.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

1 516 800€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

30 983 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 316 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La phase 2 devait se terminer fin 2023 mais la tempête Ciaran a nécessité des réparations sur le réseau déjà construit et ralentit la finalisation de nombreuses zones de déploiement. Au 1er octobre 2024, 35 000 locaux supplémentaires de phase 2 ont été construits depuis le début d'année par Axione. Au total 445 000 locaux ont déjà fait l'objet d'une demande de réception de la part d'Axione. Sur ces 445 000 locaux, 422 000 sont pris en charge par l'exploitant et sont donc raccordables. Suite au retard lié à la tempête Ciaran, les travaux de la phase 2 devraient donc se terminer fin 2024, à quelques exceptions près liées à des difficultés externes au projet ou à la volonté de regrouper la phase 2 et la phase 3 sur certains secteurs comme sur Belle-Ile-en-Mer.

Au 1er octobre, environ 467 000 locaux ont fait l'objet d'une étude d'exécution validée par Mégalis Bretagne sur la phase 3, soit 70 %. Environ 170 000 locaux supplémentaires ont été construits par Axione depuis le début d'année, portant le total à 193 000 locaux construits dont 75 000 sont d'ores et déjà commercialisés.

Conformément au plan d'action adopté par le syndicat mixte avant l'été 2023, plusieurs marchés ont été lancés par Mégalis Bretagne ; d'une part l'étude environnementale en prévision de la pose de câbles sous-marins entre le continent et les îles de Batz et Bréhat et d'autre part la réalisation d'une expérimentation de collecte hertzienne sur l'île de Molène afin de démontrer la faisabilité de déployer la fibre optique sur les îles tout en conservant un lien hertzien entre les îles et le continent.

Globalement, au regard du dynamisme démographique de la région, le nombre de prises à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (hors prises dite en extension) a connu une croissance de l'ordre de 11% en moyenne depuis 2021, passant de 1 330 721 à 1 471 625. Même si le coût à la prise n'a pas évolué, voire s'est légèrement réduit, le projet connaît, dans sa globalité et dans ce contexte, une augmentation de son coût de près de 88 M€, soit un coût actualisé en 2023 de 1,64 Md€ (sans les extensions). Aux côtés d'autres financeurs (État, Union européenne), les collectivités bretonnes (EPCI, Départements et Région) participent au financement du projet dans des conditions qui ont, notamment, été formalisées dans une convention cadre que la Région, les Départements et Mégalis ont signée en 2021 et qui a été actualisée fin 2023.

Ainsi, la participation de la Région sur l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€.

→ Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater.

Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'il s'agisse d'une commercialisation, sous forme de location longue durée, auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux, le Département du Morbihan) et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia.

Des nouveaux liens ont été mis en service en 2023 : le bouclage entre Pontivy et Saint Briec, une antenne vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes 1 et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes 1 et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situent de nombreux autres opérateurs.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](#) regionbretagne | [f](#) regionbretagne.bzh | [@](#) region.bretagne | [in](#) Région Bretagne
www.bretagne.bzh